

## **La Revue Juridique de l'Océan Indien fête ses 25 ans !**

---

### **Brève rétrospective à usage introspectif**

**Olivier DUPÉRÉ**

*Maître de conférences en droit public*

*Université de La Réunion – Centre de Recherche Juridique*

*Directeur de la Revue Juridique de l'Océan Indien*

Les origines de la *Revue Juridique de l'Océan Indien* sont intimement liées à celles de l'enseignement supérieur et de la recherche en droit à La Réunion.

Si l'enseignement du droit n'est pas absent de l'île durant la période coloniale, il demeure le cas échéant limité à celui de matières fondamentales. La recherche juridique y est alors inexistante, sauf rares exceptions liées aux travaux de tel ou tel érudit réunionnais. Il était conforme à l'idée coloniale, qui suppose de distinguer le centre de décision politique (la métropole) et les périphéries subordonnées (les colonies), de centraliser au niveau de la métropole la totalité de l'information scientifiquement utile, et donc la production, sur cette base, de nouvelles connaissances dont l'objet général pertinent était le « droit colonial » et dont la dimension justificatrice d'un certain fait colonial doit être soulignée. Dans cette perspective, l'activité de publication scientifique pertinente était, elle aussi, très fortement – pour ne pas dire exclusivement – centralisée.

L'évolution de l'île vers le statut de département d'outre-mer, entérinée en 1946 du double point de vue législatif et surtout constitutionnel, a bouleversé la donne à cet égard.

La conception assimilationniste de la départementalisation, qui a dominé de diverses manières depuis cette date et pour plusieurs décennies, commandait effectivement d'implanter sur l'île une infrastructure universitaire pérenne. Au Centre universitaire créé en 1968, mais placé sous la tutelle de l'Université d'Aix-

Marseille, a ainsi succédé une Université de plein exercice dès 1983, offrant aux Réunionnais toute la panoplie de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les disciplines représentées (elles ne le sont pas toutes, aujourd'hui encore, à l'instar de la sociologie et de la psychologie).

La première thèse en droit soutenue à l'Université de La Réunion, l'est ainsi en 1996 : il s'agit celle de Fabien Brial, intitulée *Décentralisation territoriale et coopération internationale : le cas de l'Outre-mer français*, et réalisée sous la direction d'Olivier Gohin, Professeur de droit public en poste à l'Université de La Réunion à l'issue de sa réussite au concours de l'Agrégation de droit public en 1988 (et ce, jusqu'en 1992). Les circonstances de la soutenance sont à la hauteur de l'événement, à des années-lumière des conditions auxquelles futurs docteurs et jurys de soutenance (en l'occurrence présidé par le Professeur André Oraison) sont habitués : elle se déroule dans un amphithéâtre plein à craquer et avec la présence ostensible de la presse locale ! Croissance des inscrits universitaires aidant, l'effectif des enseignants-chercheurs en droit s'étoffe et se diversifie progressivement, permettant la représentation des disciplines juridiques les plus traditionnelles comme de celles apparues beaucoup plus récemment à l'instar du droit de l'environnement.

C'est dans ce contexte qu'une idée prend consistance dans l'esprit d'Éric Naim-Gesbert, spécialiste en droit de l'environnement et alors maître de conférences en droit public à l'Université de La Réunion : et pourquoi pas créer une revue scientifique locale ? Bien accueillie par ses collègues réunionnais, l'idée en question se concrétise en l'an 2000 avec la création de la *Revue Juridique de l'Océan Indien*, principal organe d'une nouvelle association à objet scientifique dénommée « *Le Droit dans l'océan Indien (LexOI)* ».

Celle-ci se développe rapidement, sous la direction de Jean-Joseph Tramoni et Serge Farnocchia (2000-2006), Corinne Robaczewski (2006-2008) et surtout avec Élise Ralser (2008-2017) qui, parfaitement consciente des évolutions technologiques en cours, prend l'heureuse initiative de doubler la version papier originelle de la *Revue* par une version électronique. Devant les contraintes techniques et financières que représentait la version papier, qui au demeurant n'a toujours connu qu'un nombre d'abonnés très restreint, la version électronique s'y est complètement substituée à compter de 2018.

Si la *Revue Juridique de l'Océan Indien* constitue le cœur de la *LexOI*, cette dernière a par ailleurs diversifié ses activités scientifiques, auxquelles la première a servi de caisse de résonance : Conférence judiciaire de l'océan Indien, Ateliers du droit de l'océan Indien, et surtout le concours de mémoires interrégional de l'océan Indien. Cette diversification témoigne de la volonté de la *LexOI* de tenter de réunir, autour d'une table scientifique la plus pérenne possible, les juristes des

divers pays de l'océan Indien en général. C'est dans ce contexte que la *Revue Juridique de l'Océan Indien* entend valoriser, à travers leur publication consécutive à un processus d'évaluation scientifique le plus rigoureux possible, les travaux permettant de mieux connaître les droits des pays de la zone (quels qu'ils soient ; avec ou sans méthodologie comparative) et le droit international pertinent pour la coopération des États concernés.

En se dotant prochainement d'un nouveau site Internet, et d'un meilleur système de référencement de ses contenus, la *Revue Juridique de l'Océan Indien* entend mettre gratuitement, à la portée du plus grand nombre, sa contribution à une entreprise scientifique qu'elle a partagée, partage et partagera avec d'autres revues juridiques, et dont le bilan des productions a été dressé par notre collègue Jonas Knetsch dans sa précieuse *Bibliographie juridique de l'océan Indien* (disponible en ligne).

Pour son prochain quart de siècle, souhaitons à la *Revue Juridique de l'Océan Indien* de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la production de ce savoir scientifique !

#### **Mode de citation :**

Olivier DUPÉRÉ, « La *Revue Juridique de l'Océan Indien* fête ses 25 ans ! Brève rétrospective à usage introspectif », *R.J.O.I.*, 2025 (n° 35), pp. 9-12.

